

Date de la séance  
Le 8 novembre 2023  
Date de convocation  
Le 27 octobre 2023  
Date de publication  
Le 27 octobre 2023

Nombre de délégués  
En exercice 34  
Présents 27  
Procurations 7  
Excusé 0  
Absent 0

**N° 2023-11-65**

**OBJET :**

**DESIGNATION D'UN  
NOUVEAU MEMBRE A  
LA COMMISSION  
D'ACCESSIBILITE  
INTERCOMMUNALE**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-trois**

Le mercredi 8 novembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

**Présents :**

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER, Caroline QUINET

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE

**Procurations :**

Olivier RAVENEL à Jean-Bernard HETZEL

Damien GUIBOUT à Adriano BALLARIN

Hajer RIVIERE à Olivier LEPRETRE

William FALCHETTO à Sidonie KARM

Eric MARTIN à Vincent GAY

Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE

Jean-Philippe ANTOINE à Gilles STUDNIA

**Excusé : /**

**Absent : /**

**Secrétaire de séance :** Martine DELORENZI

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

**VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

**VU** l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que Monsieur Frédéric MUSILLAMI a présenté sa démission du Conseil Communautaire,

**CONSIDERANT** qu'il convient de remplacer Monsieur MUSILLAMI au sein de la Commission accessibilité de la Communauté de Communes Gally-Mauldre,

**CONSIDERANT** la candidature de Monsieur Christophe DEBUISNE,

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 25 octobre 2023,

**ENTENDU** l'exposé de M. Patrick LOISEL, Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **ELIT** Monsieur Christophe DEBUISNE membre de la commission d'accessibilité intercommunale en remplacement de Monsieur Frédéric MUSILLAMI. La liste des membres est donc la suivante :

Agnès TABARY
Yves DEKEYREL
Jean-Christophe SEGUIER
Hajer RIVIERE
Christophe DEBUISNE

Le Président  
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ..15.../...11./2023
- Document rendu exécutoire le ...15.../..11.../2023

Date de la séance  
Le 8 novembre 2023  
Date de convocation  
Le 27 octobre 2023  
Date de publication  
Le 27 octobre 2023

Nombre de délégués  
En exercice 34  
Présents 27  
Procurations 7  
Excusé 0  
Absent 0

N° 2023-11-66

**OBJET :**

**DESIGNATION D'UN  
NOUVEAU  
COMMISSAIRE  
TITULAIRE A LA  
COMMISSION  
INTERCOMMUNALE  
DES IMPOTS DIRECTS  
(CIID)**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-trois**

Le mercredi 8 novembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

**Présents :**

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER, Caroline QUINET

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE

**Procurations :**

Olivier RAVENEL à Jean-Bernard HETZEL

Damien GUIBOUT à Adriano BALLARIN

Hajer RIVIERE à Olivier LEPRETRE

William FALCHETTO à Sidonie KARM

Eric MARTIN à Vincent GAY

Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE

Jean-Philippe ANTOINE à Gilles STUDNIA

**Excusé :** /

**Absent :** /

**Secrétaire de séance :** Martine DELORENZI

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Impôts, en son article 1650 A-1,

**CONSIDERANT** que la durée du mandat des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Communautaire,

**CONSIDERANT** que le nombre de commissaires siégeant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs est de 10 titulaires et de 10 suppléants,

**CONSIDERANT** que les commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables dressée par le Conseil Communautaire, en nombre double,

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner un nouveau commissaire titulaire suite à la démission de Monsieur Frédéric MUSILLAMI,

**CONSIDERANT** la candidature de Monsieur Christophe DEBUISNE en tant que commissaire suppléant et l'acceptation de Monsieur Jérôme COTIGNY d'être désigné commissaire titulaire, **CONSIDERANT** l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 25 octobre 2023,

**ENTENDU** l'exposé de M. Patrick LOISEL, Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **PROPOSE** la désignation de Jérôme COTIGNY en qualité de commissaire titulaire et de Christophe DEBUISNE en qualité de commissaire suppléant ; la nouvelle liste des commissaires titulaires et suppléants s'établit donc comme suit (20 titulaires, 20 suppléants) :

TITULAIRES (20)	SUPPLEANTS (20)
Lionel HAMON	Florence PIQUART
Jérôme BENOIST	Victoria RECIO
Bruno ECORCHEVILLE	Martine LEPAGE
Karen RAVENEL	Jean-Bernard HETZEL
Adriano BALLARIN	Martine DELORENZI
Florianne ALLIX	Fabrice BALOT
Hervé CAMARD	Sandrine HUSER
Nicolas BOURGET	Patrick PASCAUD
Raymond METZGER	Eric MARTIN
Michel ODDOS	Myriam BRENAC
Agnès TABARY	Stéphane GOMPERTZ
Jérôme COTIGNY	Christophe DEBUISNE
Karine GONCALVES	Jean-Philippe ANTOINE
Vincent GAY	Sidonie KARM
Roger HENEULT	Jean-Christophe SEGUIER
Jean-Louis FARIA	Damien GUIBOUT
Jeanne GARNIER	Sorian KYHENG
Michel DELAMAIRE	Bruno DIDIER
Katrin VARILLON	Komiko JALLENQUES
Yves DEKEYREL	Béatrix MAUGE

Le Président  
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ..15.../11.../2023
- Document rendu exécutoire le ..15.../11.../2023

Date de la séance  
Le 8 novembre 2023  
Date de convocation  
Le 27 octobre 2023  
Date de publication  
Le 27 octobre 2023

Nombre de délégués  
En exercice 34  
Présents 27  
Procurations 7  
Excusé 0  
Absent 0

N° 2023-11-67

**OBJET :**

**ELECTION D'UN  
NOUVEAU MEMBRE A  
LA COMMISSION  
LOCALE  
D'EVALUATION DES  
CHARGES  
TRANSFEREES  
(CLECT)**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-trois**

Le mercredi 8 novembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

**Présents :**

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER, Caroline QUINET

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE

**Procurations :**

Olivier RAVENEL à Jean-Bernard HETZEL

Damien GUIBOUT à Adriano BALLARIN

Hajer RIVIERE à Olivier LEPRETRE

William FALCHETTO à Sidonie KARM

Eric MARTIN à Vincent GAY

Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE

Jean-Philippe ANTOINE à Gilles STUDNIA

**Excusé :** /

**Absent :** /

**Secrétaire de séance :** Martine DELORENZI

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-33,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2012181-0004 en date du 29 juin 2012 portant création de la Communauté de Communes Gally Mauldre,

**VU** le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C-IV,

**VU** la délibération n°2013-01/12 créant la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour déterminer le montant de l'attribution de la compensation qui sera versée à chaque commune-membre,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder de nouveau à l'élection d'un nouveau membre pour la Commune de Mareil-sur-Mauldre suite à la démission de Monsieur Frédéric MUSILLAMI,

**CONSIDERANT** la candidature de Madame Nathalie CAHUZAC,

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 25 octobre 2023,

**ENTENDU** l'exposé de M. Patrick LOISEL, Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **ELIT** Nathalie CAHUZAC pour la commune de Mareil-sur-Mauldre ; les membres de la CLECT sont donc les suivants :

Pour la commune d'ANDELU	: Olivier RAVENEL
Pour la commune de BAZEMONT	: Jean-Bernard HETZEL
Pour la commune de CHAVENAY	: Myriam BRENAC
Pour la commune de CRESPIERES	: Adriano BALLARIN
Pour la commune de DAVRON	: Damien GUIBOUT
Pour la commune de FEUCHEROLLES	: Michel DELAMAIRE, Patrick LOISEL
Pour la commune d'HERBEVILLE	: Vincent GAY
Pour la commune de MAREIL-SUR-MAULDRE	: Nathalie CAHUZAC
Pour la commune de MAULE	: Laurent RICHARD
Pour la commune de MONTAINVILLE	: Eric MARTIN
Pour la commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE	: Gilles STUDNIA

Le Président  
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le .15.../.11.../2023
- Document rendu exécutoire le .15.../.11.../2023

Date de la séance  
Le 8 novembre 2023  
Date de convocation  
Le 27 octobre 2023  
Date de publication  
Le 27 octobre 2023

Nombre de délégués  
En exercice 34  
Présents 27  
Procurations 7  
Excusé 0  
Absent 0

**N° 2023-11-68**

**OBJET :**

**RAPPORT ANNUEL  
D'ACTIVITES 2022  
AQUAVESC**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-trois**

Le mercredi 8 novembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

**Présents :**

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER, Caroline QUINET

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE

**Procurations :**

Olivier RAVENEL à Jean-Bernard HETZEL

Damien GUIBOUT à Adriano BALLARIN

Hajer RIVIERE à Olivier LEPRETRE

William FALCHETTO à Sidonie KARM

Eric MARTIN à Vincent GAY

Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE

Jean-Philippe ANTOINE à Gilles STUDNIA

**Excusé :** /

**Absent :** /

**Secrétaire de séance :** Martine DELORENZI

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre acte du rapport d'activités 2022 d'AQUAVESC,

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 25 octobre 2023,

**ENTENDU** l'exposé de M. Jean-Bernard HETZEL, vice-Président délégué à l'environnement, au développement durable, à l'instruction du droit des sols et à la politique GEMAPI,

⇒ **PREND ACTE** du rapport d'activités d'AQUAVESC pour l'année 2022.

Le Président  
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ..15../11../2023
- Document rendu exécutoire le ..15../11../2023

Date de la séance

Le 8 novembre 2023

Date de convocation

Le 27 octobre 2023

Date de publication

Le 27 octobre 2023

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 27

Procurations 7

Excusé 0

Absent 0

N° 2023-11-69

OBJET :

**RAPPORT SUR LA  
SITUATION EN  
MATIERE D'EGALITE  
ENTRE LES FEMMES  
ET LES HOMMES**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-trois**

Le mercredi 8 novembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

**Présents :**

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER, Caroline QUINET

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE

**Procurations :**

Olivier RAVENEL à Jean-Bernard HETZEL

Damien GUIBOUT à Adriano BALLARIN

Hajer RIVIERE à Olivier LEPRETRE

William FALCHETTO à Sidonie KARM

Eric MARTIN à Vincent GAY

Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE

Jean-Philippe ANTOINE à Gilles STUDNIA

**Excusé :** /

**Absent :** /

**Secrétaire de séance :** Martine DELORENZI

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

**CONSIDERANT** que le Président doit présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de l'intercommunalité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

**CONSIDERANT** le rapport adressé aux Conseillers Communautaires et annexé à la présente délibération,

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 25 octobre 2023,

**ENTENDU** l'exposé de M. Patrick LOISEL, Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **PREND ACTE** de la présentation par Monsieur le Président, du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Président  
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ...15.../11.../2023
- Document rendu exécutoire le ...15.../11.../2023

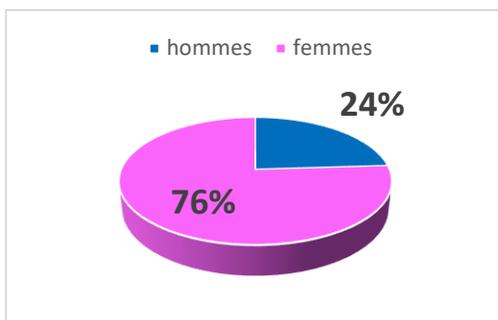
## Rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

### Communauté de Commune de GALLY-MAULDRE au 31/10/2023

#### Conditions générales d'emploi

- ✚ Au 31 octobre 2023, la collectivité emploie 19 femmes et 6 hommes sur emploi permanent

Répartition des effectifs sur emploi permanents par genre



- Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein, on dénombre :

- 4 fonctionnaires hommes
- 11 fonctionnaires femmes
- 0.81 contractuel homme
- 3.73 contractuelles femmes

- ✚ Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)

- 33.33% des hommes et 10.53% des femmes sont en catégorie A
- 16.67% des hommes et 15.78% des femmes sont en catégorie B
- 50.00% des hommes et 73.69% des femmes sont en catégorie C

Taux de féminisation( par catégorie hiérarchique)	Catégorie A	50.00%
	Catégorie B	75.00%
	Catégorie C	82.35%

- ✚ 42.10% des femmes sont contractuelles contre 33.33% des hommes sur emploi permanent

- 73.33% des fonctionnaires sont des femmes et 26.67 % sont des hommes
- 80% des contractuels sur emploi permanent sont des femmes

- ✚ Répartition par genre selon la filière (emploi permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	8	3
Technique	4	0
Culturelle	-	-
Sportive	-	-
Médico-sociale	2	-
Police	-	-
Animation	5	3

- ✚ Les cadres d'emploi les plus féminisés

Agents Sociaux Territoriaux	100%
Techniciens	100%
Adjoints Territoriaux	Techniques 100%

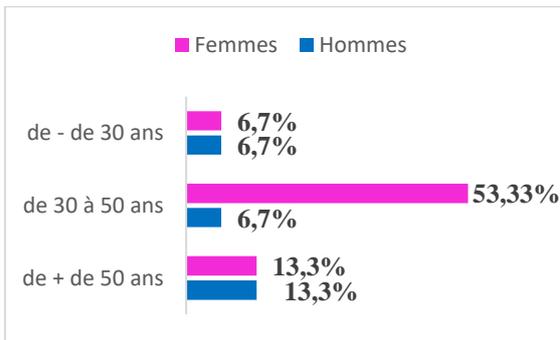
- ✚ Les cadres d'emploi les plus masculinisés

Animateurs Territoriaux	100%
Attachés Territoriaux	50%
Adjoint d'animation	33.3%

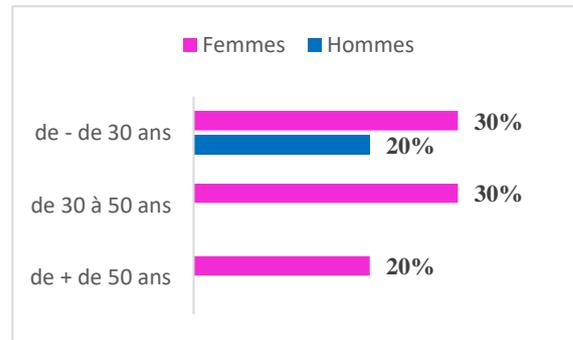
## Age moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaire	Contractuel sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	43.91	39.63	42.10
Hommes	43.5	22	36.33

## Pyramide des âges des fonctionnaires

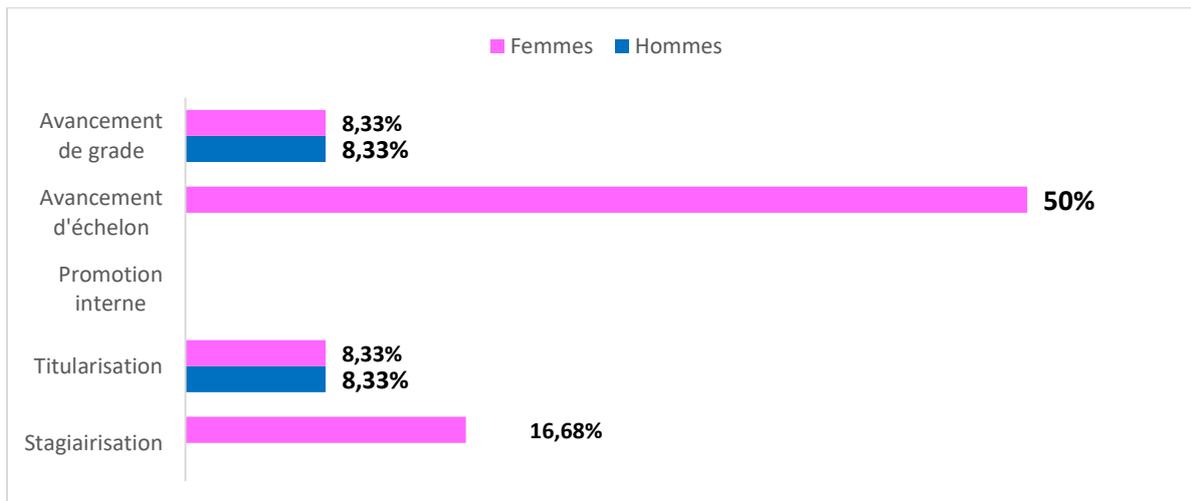


## Pyramide des âges des contractuels



## Evolution de carrière et titularisation

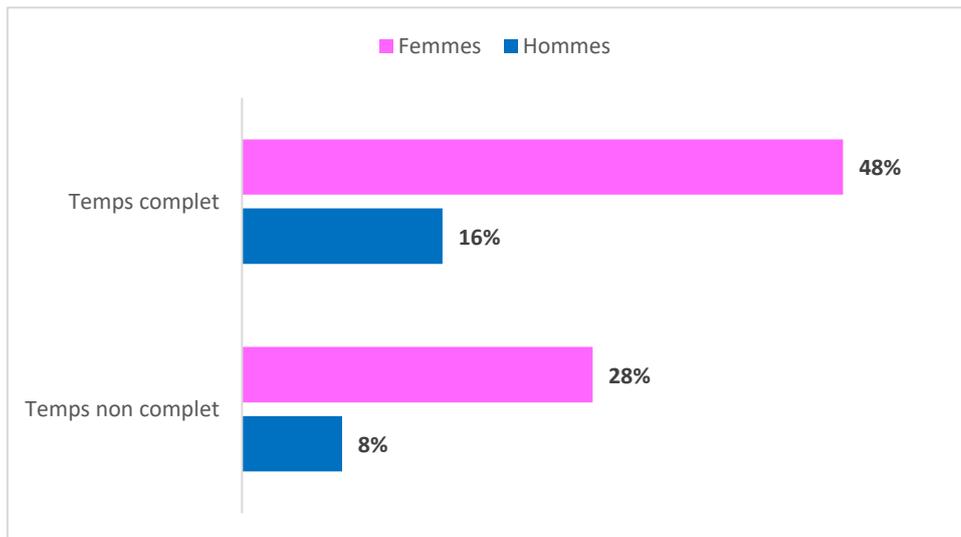
66.67% des fonctionnaires ont bénéficié d'une évolution de carrière au 31/10/2023



- 6 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon
- 2 agents ont bénéficié d'un avancement de grade
- 2 agents ont été nommés ou détachés pour stage suite à la réussite d'un concours
- 2 agents ont été titularisés

## Organisation du temps de travail

### + Répartition des emplois à temps complets ou non complets



La collectivité n'a plus aucun agent à temps partiel

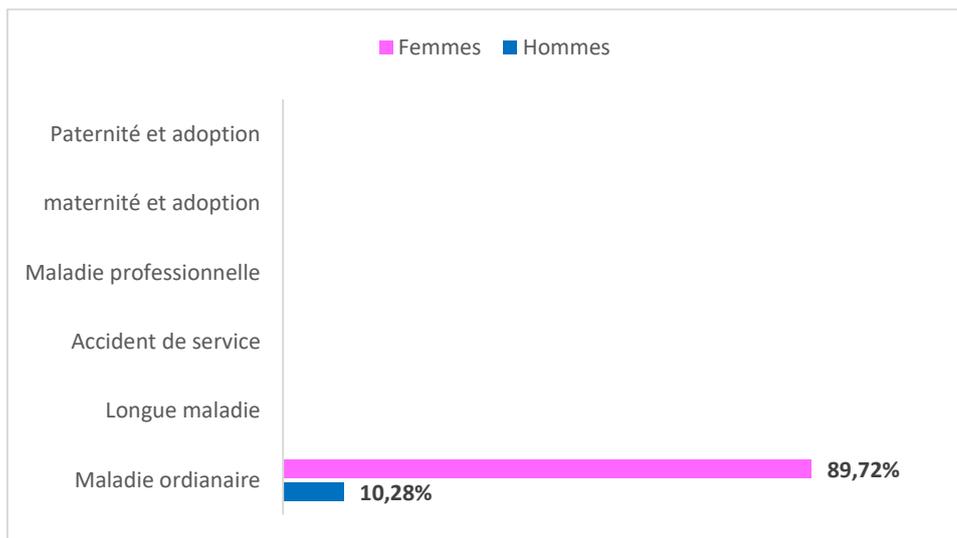
## Conditions de travail et congés

### + Taux d'absentéisme des agents sur emploi permanent

	Femmes	Hommes	
Taux d'absentéisme compressible* (maladies ordinaires et accidents du travail)	89.72%	10.28%	*Par rapport à l'absentéisme total ** par rapport au temps de travail global
Taux d'absentéisme médical*(absences pour motif médical hors congés maternité)	89.72%	10.28%	
Taux d'absentéisme global**	2.56%	1.19%	
Taux d'absentéisme global**	2.22%		

- ✚ **Nombre moyen de jours d'absence par agent sur emploi permanent au 31/10/2023**
- **En moyenne, 4.8 jours d'absence pour motif médical pour chaque femme présente dans la collectivité**
- **En moyenne, 1.83 jours d'absence pour motif médical pour chaque homme présent dans la collectivité**

### Taux d'absentéisme

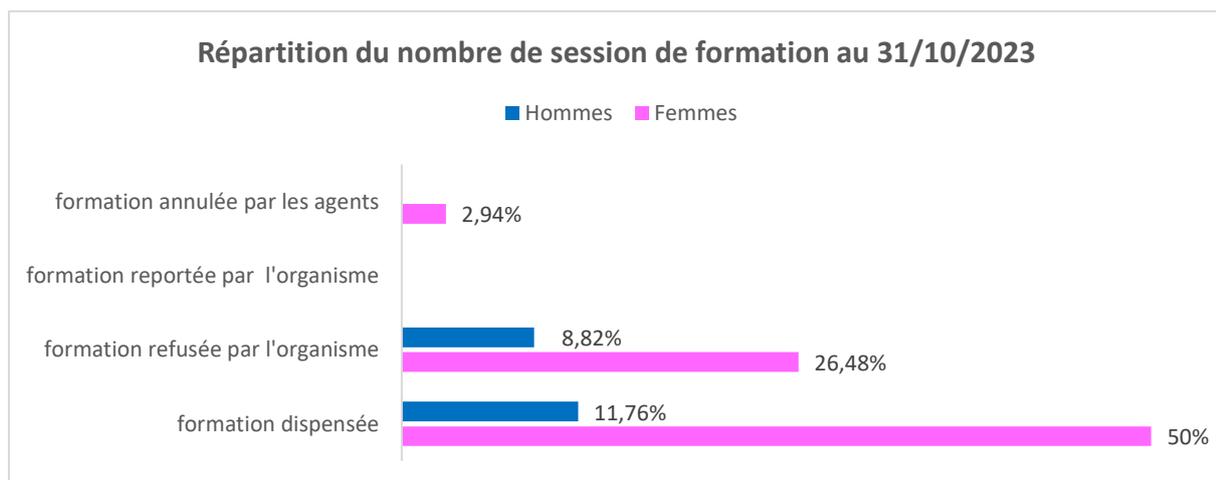


- ✚ **Congés maternité, paternité ou adoption des agents sur emploi permanents**
- **Aucun congés maternité ou adoption au 31/10/2023**
- **Aucun congés paternité ou adoption au 31/10/2023**

- ✚ **Accidents du travail déclarés en 2023**
- **Aucun accident du travail n'a eu lieu sur emploi permanent au 31/10/2023**

### Formation

- ✚ **21 départs en formation pour 53 jours concernant des agents sur emploi permanent ont eu lieu au 31/10/2023**
- ✚ **12 départs en formation refusés par le CNFPT soit 31 jours**
- ✚ **1 départ en formation annulé par les agents soit 3 jours**



## Rémunérations

### Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes des fonctionnaires

	Hommes	Femmes
Catégorie A	42.75%	33.76%
Catégorie B	29.58%	33.01%
Catégorie C	10.74%	24.07%

### Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes des contractuels sur emploi permanent

	Hommes	Femmes
Catégorie A	-	14.84%
Catégorie B		
Catégorie C	0.77%	0.77%

## **Politiques publiques menées sur le territoire en lien avec l'égalité entre les femmes et les hommes et son amélioration**

### Transports

Etude menée sur l'offre de transports avec à terme des évolutions sur la desserte du territoire et en direction de l'extérieur.

Susceptibles de faciliter les déplacements des mamans vivant sur le territoire et de les soulager de contraintes par exemple liées aux modes de garde.

Date de la séance  
Le 8 novembre 2023  
Date de convocation  
Le 27 octobre 2023  
Date de publication  
Le 27 octobre 2023

Nombre de délégués  
En exercice 34  
Présents 27  
Procurations 7  
Excusé 0  
Absent 0

**N° 2023-11-70**

**OBJET :**

**MODIFICATION DU  
TABLEAU DES  
EMPLOIS – CREATION  
DE POSTES**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

### **L'an deux mille vingt-trois**

Le mercredi 8 novembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

#### **Présents :**

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER, Caroline QUINET

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE

#### **Procurations :**

Olivier RAVENEL à Jean-Bernard HETZEL

Damien GUIBOUT à Adriano BALLARIN

Hajer RIVIERE à Olivier LEPRETRE

William FALCHETTO à Sidonie KARM

Eric MARTIN à Vincent GAY

Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE

Jean-Philippe ANTOINE à Gilles STUDNIA

**Excusé : /**

**Absent : /**

**Secrétaire de séance :** Martine DELORENZI

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment le livre III articles L311-1 à L352-6,

**Vu** le tableau des emplois,

**CONSIDERANT** la nécessité de créer :

- Un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 15 heures hebdomadaires en périodes scolaires, 17.5 heures hebdomadaires en périodes de vacances scolaires pour l'entretien des bâtiments intercommunaux et 10 heures hebdomadaires sur 5 semaines de périodes de vacances scolaires pour le portage de repas

- Un emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 10 hebdomadaires en périodes scolaires et 203 heures réparties en périodes de vacances scolaires pour occuper les fonctions d'animateur de centre de loisirs

**CONSIDERANT** que les emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois par des fonctionnaires n'a pu aboutir. Le cas échéant, selon la nature des emplois créés, par dérogation, les emplois pourront être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 25 octobre 2023,

**ENTENDU** l'exposé de M. Patrick LOISEL, Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **DÉCIDE** d'adopter la proposition du Président,

⇒ **DÉCIDE** de créer :

- Un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 15 heures hebdomadaires en périodes scolaires, 17.5 heures hebdomadaires en périodes de vacances scolaires pour l'entretien des bâtiments intercommunaux et 10 heures hebdomadaires sur 5 semaines de périodes de vacances scolaires pour le portage de repas
- Un emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 10 hebdomadaires en périodes scolaires et 203 heures réparties en périodes de vacances scolaires pour occuper les fonctions d'animateur de centre de loisirs

⇒ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Le Président  
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ..15.../.11.../2023
- Document rendu exécutoire le ..15.../.11.../2023

Date de la séance  
Le 8 novembre 2023  
Date de convocation  
Le 27 octobre 2023  
Date de publication  
Le 27 octobre 2023

Nombre de délégués  
En exercice 34  
Présents 29  
Procurations 5  
Excusé 0  
Absent 0

**N° 2023-11-71**

**OBJET :**

**DEBAT RELATIF AU  
RAPPORT SUR LES  
ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES DE  
2024 – BUDGET  
COMMUNAUTAIRE**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-trois**

Le mercredi 8 novembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

**Présents :**

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER, Caroline QUINET

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE

**Procurations :**

Hajer RIVIERE à Olivier LEPRETRE

William FALCHETTO à Sidonie KARM

Eric MARTIN à Vincent GAY

Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE

Jean-Philippe ANTOINE à Gilles STUDNIA

**Excusé :** /

**Absent :** /

**Secrétaire de séance :** Martine DELORENZI

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2312-1,

**VU** la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée,

**VU** la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

**VU** la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République, notamment en son article 107,

**VU** la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 introduisant de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaires, notamment en son article 13-II,

**CONSIDERANT** que dans les deux mois précédant le vote du budget, le Président doit présenter au Conseil communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur les dispositions programmatrices du budget communautaire,

**CONSIDERANT** que ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Communautaire, dont il est pris acte par délibération spécifique,

**CONSIDERANT** le rapport joint aux convocations des conseillers communautaires,

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 25 octobre 2023,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **PREND ACTE** de la tenue d'un débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur les dispositions programmatrices du budget communautaire pour l'exercice 2024.
- ⇒ **DIT** que le rapport relatif au DOB 2024 sera communiqué aux communes membres de la Communauté de Communes ainsi qu'au représentant de l'Etat dans le Département.
- ⇒ **DIT** que le rapport relatif au DOB 2024 figurera sur le site internet de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

Le Président  
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ...15../11../2023
- Document rendu exécutoire le ..15../11../2023



# **CC GALLY MAULDRE**

## **RAPPORT**

### **RELATIF AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2024**

#### **I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE**

##### **I.1 Contexte économique global**

L'année 2023 est une année difficile économiquement à cause notamment de l'inflation.

##### **a/ La croissance**

Dans la zone euro, la croissance est estimée à +0,7% en 2023 (+3,5% en 2022).

Pour 2024, elle est estimée à +1%.

La croissance française annuelle est estimée à +0,9% en 2023 (+2,8% en 2022).

Pour 2024, la prévision de croissance est de +1,4%.

	2019	2020	2021	2022	Estimé 2023	Prévision 2024
Evolution de la croissance	+1,4%	-7,9%	+6,9%	+2,8%	+0,9%	+1,4%

##### **b/ L'inflation**

La projection d'évolution de l'inflation 2023 en France est de +5,8%. Elle a été de +5,2% en 2022.

Contrairement aux autres pays de la zone euro, l'inflation est moins importante en France (Italie +6,3%, Allemagne +6,5%). Cette inflation importante a entraîné l'augmentation du point d'indice de +1,5% impactant les charges de personnel.

Elle est projetée à +2,6% en 2024 dans le PLF.

Comparaison entre la prévision PLF et l'inflation constatée en fin d'année :

	2019	2020	2021	2022	Estimé 2023	Prévision 2024
Prévision PLF	+1,4%	+1,2%	+1,5%	+1,5%	+4,2%	+2,6%
Evolution de l'inflation	+1,1%	+0,5%	+1,6%	+5,2%	+5,8%	

### **c/ L'emploi**

Le taux de chômage pour 2023 serait en légère baisse selon la Banque de France pour atteindre 7,2%.

Il a été à son taux le plus haut en 2014 avec +10,5%.

	2019	2020	2021	2022	Estimé 2023
Evolution du taux de chômage	+8,2%	+8,1%	+7,4%	+7,3%	+7,2%

### **d/ La consommation des ménages**

La consommation des ménages aurait augmenté en 2023 d'environ +0,6%.

	2019	2020	2021	2022	Estimé 2023
Evolution de la consommation des ménages	+1,5%	-6,7%	+5,2%	-0,5%	+0,6%

### **e/ L'investissement des entreprises**

L'investissement des entreprises affiche une augmentation d'environ 1% en 2023, après une hausse estimée à +6% en 2022.

### **f/ Les taux d'intérêt**

Après la hausse de 2023, la Banque Centrale Européenne ne prévoit pas de baisse des taux directeurs pour 2024.

	2011	2012	2013	2014	2016	2022	2023
Evolution du taux directeur BCE	1%	0,75%	0,25%	0,05%	0%	2,5%	4,5%

## **g/ Le budget de l'Etat**

Après une forte hausse entre 2009 et 2016, le déficit public en pourcentage du PIB a « reculé » à partir de 2017. En 2019, il a été de 3% du PIB. En 2020, suite à la crise sanitaire, le déficit a été 9% du PIB et en 2021 de 6,5%. En 2022, il a été de 4,7% du PIB grâce à un rebond de l'activité.

Pour 2023, il est annoncé stable par rapport à 2022.

La dette publique atteignait 98,4% du PIB en 2018 et 97,4% en 2019, 115% en 2020 et 112,8% en 2021. La dette publique a diminué en 2022 pour atteindre le ratio de 111,8% du PIB.

Pour 2023, elle est estimée selon la loi des finances à 111,2% du PIB.

### **La dette nette des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur**

(en milliards d'euros)

	2022T2	2022T3	2022T4	2023T1	2023T2
<b>Ensemble des adm. publiques</b>	<b>2 593,5</b>	<b>2 647,0</b>	<b>2 671,1</b>	<b>2 729,8</b>	<b>2 785,9</b>
dont :					
État	2 104,3	2 164,9	2 202,2	2 256,1	2 327,6
Organismes divers d'adm. centrale	40,4	41,6	43,7	40,6	40,3
Administrations publiques locales	233,0	226,7	230,5	230,5	229,8
Administrations de sécurité sociale	215,8	213,8	194,8	202,6	188,2

## **I.2 La loi de finances pour 2024 et ses répercussions pluriannuelles sur les collectivités locales**

### **a/ Suppression de la CVAE en deux ans**

Le gouvernement avait annoncé, lors du vote du PLF 2023, la suppression de la CVAE en deux temps à compter de 2023 avec une disparition totale en 2024.

Cela signifiait donc que les entreprises ne paieraient que la moitié de la CVAE en 2023 et plus rien en 2024. Il avait également été annoncé que le produit de la CVAE serait intégralement compensé aux collectivités par une nouvelle fraction de TVA.

Mais le gouvernement a annoncé que cette suppression de la seconde moitié se ferait progressivement jusqu'en 2027.

	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
Evolution de la CVAE de la CCGM	627 K€	645 K€	747 K€	671 K€	760 K€	776 K€

### **b/ Coefficient de revalorisation des bases de fiscalité pour 2024**

Selon l'article 1518 bis du CGI, les valeurs locatives foncières sont revalorisées depuis 2018 en fonction de l'inflation constatée et non plus l'inflation prévisionnelle.

Ne disposant pas encore de la revalorisation des bases de la loi des finances, nous l'avons estimée en 2024 pour la CCGM à +4% en fonction des indices connus à ce jour et nous avons pris en compte une dynamique des bases de +0,5% pour la TFB.

A ce jour, il demeure toujours une grande incertitude sur l'évolution des bases.

	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
Evolution des bases	+2,2%	1,2%	+0,2%	+3,4%	+7,1%	+4,5%

### **c/ La DGF du bloc communal**

Il est annoncé une hausse de 220 millions de l'enveloppe globale mais cela reste au niveau national. En 2024, il est prévu une seule enveloppe globale répartie sur l'ensemble des intercommunalités.

	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
Evolution DGF de la CCGM	182 K€	201 K€	222 K€	245 K€	270 K€	270 K€

## II . ESTIMATION DES RESULTATS DE 2023 (à confirmer lors de la clôture de l'exercice)

A la date du 1<sup>er</sup> octobre 2023 et sous réserve de la clôture définitive, l'exécution budgétaire 2023 ferait apparaître les résultats suivants :

Pour rappel, c'est le Compte Financier Unique qui sera adopté pour l'exercice 2023 en lieu et place du compte de gestion et du compte administratif. Il présentera un compte d'exploitation ainsi qu'un bilan.

### 1. Section de fonctionnement 2023

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>OPERATIONS RELLES</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>Prévu 2023</b>	<b>Estimé 2023</b>	<b>2023/2022 en %</b>
Chapitre 013 atténuation de charges	6 064	4 000	2 837	-53,2%
Chapitre 70 produits des services	871 991	927 005	981 163	+12,5%
Chapitre 73 impôts et taxes	1 813 041	2 665 400	2 665 400	+47,0%
Chapitre 731 impositions directes	6 440 631	6 257 204	6 257 204	-2,8%
Chapitre 74 dotations	1 551 534	1 584 289	1 542 476	-0,5%
Chapitre 75 Autres produits de gestion	26 337	609	2 735	NS
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>10 709 598</b>	<b>11 438 507</b>	<b>11 451 815</b>	<b>+ 6,9%</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>				
Chapitre 78 reprises sur provisions	0	30 000	30 000	NS
Chapitre 002 excédent reporté	155 612	150 000	150 000	-3,6%
Chapitre 042 Opérations d'ordre	0	12 954	12 954	NS
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>155 612</b>	<b>192 954</b>	<b>192 954</b>	<b>+24,0%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 865 210</b>	<b>11 631 461</b>	<b>11 644 769</b>	<b>+7,2%</b>

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>OPERATIONS RELLES</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>Prévu 2023</b>	<b>Estimé 2023</b>	<b>2023/2022 en %</b>
Chapitre 011 charges à caractère général	2 547 709	3 149 123	2 999 763	+ 17,7%
Chapitre 012 charges de personnel	1 528 082	1 983 476	1 981 991	+29,7%
Chapitre 014 atténuation de produits	4 306 678	4 466 113	4 415 939	+2,5%
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	1 147 208	1 289 266	1 277 033	+11,3%
Chapitre 66 Charges financières	1 015	208	207	NS
Chapitre 67 charges exceptionnelles	376	500	314	-16,5
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>9 531 068</b>	<b>10 888 686</b>	<b>10 675 247</b>	<b>+12,0%</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>				
Chapitre 023 virement à la section d'investissement	0	640 170	0	NS
Chapitre 042 opérations d'ordre	91 250	102 205	106 000	+16,2%
Chapitre 68 Dotations aux provisions	30 273	400	0	NS
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>121 523</b>	<b>742 775</b>	<b>106 000</b>	<b>-12,8%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 652 591</b>	<b>11 631 461</b>	<b>10 781 247</b>	<b>+11,7%</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT opérations réelles seulement</b>	<b>1 178 530</b>	<b>0</b>	<b>776 568</b>	<b>-34,1%</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT opérations réelles et d'ordre</b>	<b>1 212 619</b>	<b>0</b>	<b>863 522</b>	<b>-28,8%</b>

Le résultat de fonctionnement 2023 estimé est en baisse de -28,8%. Cela s'explique par des recettes de fonctionnement en hausse de +7,2% pour des dépenses de fonctionnement en hausse de +11,7%.

Rappelons pour mémoire que depuis 2022, les excédents de fonctionnement (1 212 733,45 €) ont été affectés (hormis une réserve de 150 000 €) à la section d'investissement en prévision des investissements à venir et que la CCGM n'a aucune dette.

Ce résultat s'explique par de nouvelles dépenses qui avaient été anticipées lors de l'élaboration du BP 2023.

La comparaison des recettes et dépenses s'effectue entre le réalisé 2023 et le réalisé 2022.

### Fonctionnement :

- **Recettes 2023**

- Les produits des services (chapitre 70) affichent une hausse de +12,5% en raison de la hausse des tarifs de portage de repas, l'augmentation des effectifs dans les centres de loisirs ainsi que la revente des composteurs aux administrés des communes membres.
- Les impôts et taxes (chapitre 73) sont en hausse de +47% en raison de la dynamique de la fraction de TVA, ainsi que de la compensation de la CVAE qui s'inscrit à ce chapitre alors que la CVAE à proprement parler était inscrite au chapitre 731.
- Les impositions directes (chapitre 731) sont en baisse de -2,8% principalement pour la raison évoquée ci-dessus concernant la CVAE. Sans ce transfert, ce chapitre serait en hausse de +8,9%.

	<b>Prévu 2022</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>Prévu 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>
- dont TH et TF	1 364 118,00	1 342 359,00	1 440 926,00	1 440 926,00
- dont CFE (cotisation foncière des entreprises)	1 243 452,00	1 251 344,00	1 421 269,00	1 421 269,00
- dont CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	656 918,00	670 911,00	0,00	0,00
- dont TEOM	2 847 241,00	2 874 579,00	3 060 450,00	3 060 450,00
- dont IFER	80 000,00	90 542,00	94 437,00	94 437,00
- dont TASCOM	50 000,00	74 362,00	74 362,00	74 362,00
- dont rôles supplémentaires	30 000,00	16 475,00	37 760,00	37 760,00
- dont taxe GEMAPI	120 000,00	120 059,00	128 000,00	128 000,00

- dont fraction de TVA TH	1 712 500,00	1 801 403,00	1 893 302,00	1 893 302,00
- dont fraction de TVA CVAE	0,00	0,00	760 460,00	760 460,00
<b>Total chapitre 73 impôts et taxes</b>	<b>8 104 229,00</b>	<b>8 242 034,00</b>	<b>8 910 966,00</b>	<b>8 910 966,00</b>

- La dotation forfaitaire : après avoir baissé de -20 K€ en 2018 (-14%), -54 K€ en 2017 (-23%) et de - 91 K€ (-32%) en 2016, et augmenté en 2019 et 2020 de +10%, stabilisé en 2021, elle augmente de +10% en 2023 (270 K€), tout comme elle avait augmenté de +10% en 2022.

La dotation forfaitaire 2024 est annoncée stable par rapport à 2023 sur le plan national, ce qui n'exclut pas des variations locales.

- Les dotations (chapitre 74) sont en baisse de -0,5% en raison du soutien éco mobilier reçu par CITEO via le SIDOMPE (167 K€ en 2023 pour 222 K€ en 2022) et de la dotation de compensation des groupements de communes (762 K€ en 2023 pour 767 K€ en 2022).

- **Dépenses 2023**

- Les charges à caractère général : elles sont en hausse de +17,7% par rapport à 2022 notamment en raison de la hausse des tarifs de nos fournisseurs de repas (+29 K€), la hausse du coût de l'énergie (+14 K€), de la hausse du coût de la collecte des OM (+269 K€).

La comparaison détaillée des comptes budgétaires aura lieu lors de l'adoption du CFU compte d'exploitation 2023.

- Les frais de personnel augmentent de +29,7%. Cette hausse avait été anticipée au BP 2023 (+27,3%). Elle s'explique par le recrutement d'animateurs suite à la hausse des effectifs et la remunicipalisation du centre de loisirs de Saint-Nom-la-Bretèche, le recrutement d'une responsable de la communication mutualisée et d'un agent en charge de la vie des assemblées et du secrétariat de la présidence et de la direction générale des services, la mise à disposition à 50% et 20% d'agents (informatique, sport), la hausse du point d'indice de 3,5% en année pleine et de 1,5% depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023. L'impact sur la masse salariale lié à l'inflation est d'environ 15 K€.

Lors de la présentation des comptes 2023, le bilan de la masse salariale nette, c'est-à-dire hors remboursement des communes (communication, informatique, etc) sera présenté.

- Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » est en hausse de +11,3%. Cette hausse s'explique par une hausse de la contribution au SDIS (+23 K€) et d'un versement d'indemnités transactionnelles à un ancien agent (+55 K€).
- Le chapitre 014 « atténuations de produits » est quasi stable (+2,5%) en raison de l'augmentation de la participation au SIEED.

**Evolution des résultats de fonctionnement de la CCGM depuis sa création :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Epargne de gestion en K€ (opérations réelles seulement hors opérations d'ordre)</b>	-20	504	-142	522	183	381	542	1 285	1 179	777

Le résultat de 2023 s'explique par :

- Des dépenses de fonctionnement qui augmentent plus vite que les recettes.

**2. Section d'investissement 2023**

	Réalisé 2022	Prévu 2023	Estimé 2023 yc RAR
Chapitre 001 Excédent reporté	961 618	1 855 413	1 855 413
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	0	640 170	0
Chapitre 024 Produits de cession des immobilisations	0	860 000	0
Chapitre 040 Opérations d'ordre	91 250	102 205	100 257
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	0	1 802 194	1 802 194
Chapitre 10 Dotations reçues	1 269 120	1 723 693	1 335 919
Chapitre 13 Subventions reçues	1 978 049	1 546 671	693 671
Chapitre 16 Emprunts	0	0	0
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	8 878	156 600	156 599
<b>TOTAL</b>	<b>4 308 915</b>	<b>8 686 946</b>	<b>5 944 053</b>
	Réalisé 2022	Prévu 2023	Estimé 2023 yc RAR
Chapitre 001 Déficit reporté	0	0	0
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	12 954	12 954
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	0	1 802 194	1 802 194
Chapitre 13 Subventions d'investissement	118 438	0	0
Chapitre 16 Emprunts	7 652	93 713	93 711
Chapitre 20 Etudes	84 711	134 301	98 006

Chapitre 204 Subventions d'équipement	111 148	805 077	165 853
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	82 045	2 735 033	150 020
Chapitre 23 Immobilisations en cours	2 041 094	3 093 709	2 376 628
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	8 414	9 965	9 939
<b>TOTAL</b>	<b>2 453 502</b>	<b>8 686 946</b>	<b>4 709 305</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 1 855 413</b>	<b>0</b>	<b>+ 1 234 748</b>

Le programme d'équipement (principalement travaux, mais aussi mobilier, matériel, études) **inscrit au budget primitif 2023 s'élevait à 6 768 K€**, dont 5 651 K€ de dépenses nouvelles et 1 117 K€ de restes à réaliser de 2022 vers 2023 (commandes de 2022 payées en 2023).

Les réalisations de **ce programme d'équipement s'élèvent à 2 807 K€**, sous réserve des paiements d'ici la fin de l'année.

Aucun emprunt n'a donc été levé.

**Le taux de réalisation global est de 41,5% et de 27,2% si on ne prend en compte que les investissements directs de la CCGM hors délégation de maîtrise d'ouvrage au SMSO.**

Les dépenses réalisées en 2023 ont été :

- Travaux de renaturation de la Mauldre financés par l'Agence de l'Eau : 1 303 K€
- Réalisation de l'aménagement de la zone du collège à Feucherolles : 1 078 K€ financés à 60% HT par le Conseil Départemental des Yvelines
- Travaux sur la parcelle de Davron : 93 K€
- Installation de colonnes enterrées à Mareil : 37 K€
- Mobiliers pour les centres de loisirs : 7 K€

### III. LIGNES DIRECTRICES DE 2024 :

- **Lignes directrices transversales dont quelques anticipations à envisager dès 2024 :**

- En raison de la dissolution du SIEED annoncée au 31 décembre 2025, la question de l'harmonisation progressive du service et des taux de TEOM devra être posée et débattue ainsi que la prise en charge via la TEOM des problématiques spécifiques de déchèterie sur le territoire.
- Afin d'exercer pleinement et règlementairement la compétence transférée, une réflexion devra être engagée sur un socle tarifaire unique pour les centres de loisirs ainsi que sur un socle commun de prestations harmonisées, ce qui n'empêchera pas chaque niveau communal de compléter ce dernier socle commun.
- La même question pourrait se poser pour la restauration extrascolaire.

Le travail engagé sur les tarifs du portage des repas est parallèlement une première étape.

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de rester en dessous de l'inflation
- Mettre en œuvre la mutualisation exprimée par plusieurs communes des services informatique et communication mutualisée qui générera des recettes, notamment pour la communication mutualisée, ce qui permettra d'atténuer les dépenses de personnel de la CCGM. Pour le service commun Systèmes d'Information (informatique), la Commune de Feucherolles sera porteuse et gestionnaire de ce service commun
- Mettre à jour en parallèle le schéma de mutualisation des services et des moyens
- Développer une politique d'acquisition foncière dynamique pour préparer les projets de développement économique d'une part et les autres projets communautaires d'autre part
- A moyen terme la question d'un rééquilibrage entre la fiscalité des ménages et la fiscalité des entreprises pourrait être posée ; pour mémoire, la fiscalité entreprise de la CCGM est très en deçà de la moyenne des intercommunalités de même strate mais cela nécessite une évolution législative sur la liaison des taux actuellement en vigueur.  
Par ailleurs, la dynamique foncière tant sur les ménages que sur l'immobilier d'entreprise est réelle à l'échelle de notre territoire et le village d'entreprises achevé sur Feucherolles va produire des effets significatifs sur les recettes fiscales de la CCGM

## **Investissements :**

### Lignes directrices :

- arrêter en 2024 le contenu de l'acte d'engagement intercommunal (feuille de route pluriannuelle intercommunale) et le finaliser
  - mettre en place en investissement une politique de fonds de concours pour le soutien à l'investissement local pour 2024 – 2026 dans le cadre du règlement d'attribution de fonds de concours en cours de réflexion (en plus de celui spécifique élaboré pour l'année 2023)
- 
- **Développement économique et aménagement**
    - Poursuite de la procédure liée au terrain de Davron et cession du terrain
    - Acquisition du terrain de la ferme de Mort Moulin à Chavenay et du terrain SNCF à la gare de Maule
    - Réflexion sur l'opportunité d'acquérir le terrain sur la zone du Moulin à Mareil-sur-Mauldre actuellement sous maîtrise foncière communale
  
  - **Equipements culturels et sportifs / CLSH / actions en faveur du sport, de la jeunesse et des seniors**
    - Rénovation du centre de loisirs de Maule
    - Réhabilitation pour mise aux normes du vestiaire sur le terrain de football de Feucherolles

- **Transports / circulations douces**

- Travaux pour la mise en place de la circulation douce sur le Chemin de Richemont ainsi que sur la Dorsale pour lesquels les accords de principe de subventions ont été notifiés par la Région et le Département des Yvelines

### **Fonctionnement :**

Lignes directrices :

- Ajustement des crédits dédiés aux associations en fonction des conventions d'objectifs proposées
- Inscription d'une enveloppe pour des études diverses, notamment dans le cadre du PCAET et du développement économique
- **Environnement / instruction droit des sols**
  - Poursuite du développement écocarde sur le territoire
  - Poursuite du partenariat avec Energies Solidaires, l'APPVPA et LVDD
  - 2ème phase d'équipement des foyers intercommunaux en composteurs
- **Equipements culturels et sportifs / CLSH / actions en faveur du sport, de la jeunesse et des seniors**
  - Finalisation de l'analyse des besoins sociaux (ABS)
  - JO 2024 : mesurer l'impact des épreuves sportives sur les territoires communaux
  - Examen approfondi des demandes de crédits supplémentaires pour les activités des centres de loisirs dans le cadre de la réflexion qui doit être envisagée sur l'harmonisation des prestations (socle commun)
- **Transports / circulations douces**
  - Audit sur la situation du transport sur le territoire
  - Réflexion sur une éventuelle augmentation des crédits consacrés au transport sur le territoire
  - Entretien des pistes cyclables
- **Communication / NTIC / animation territoriale et événementielle**
  - Maintenir la publication de la Lettre de Gally-Mauldre (4 par an) et celle de la newsletter
  - Inscrire une enveloppe pour Terre de Jeux 2024 avec une communication intercommunale
  - Développer des actions communes en matière d'animation du territoire
  - Poursuivre la mise aux normes et la sécurisation des moyens informatiques

## IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2024 :

### 1. Recettes de fonctionnement

- **Dotations** : stabilité des dotations par rapport à 2023, avec une analyse en cours des conséquences sur les dotations du retour au droit commun du FPIC 2023
- **Recettes des familles** : une réflexion devra être amorcée dès 2024 sur un socle tarifaire unique pour les centres de loisirs ainsi que sur un socle commun de prestations harmonisées, ce qui n'empêchera pas chaque niveau communal de compléter ce dernier socle commun. La même question pourrait se poser pour la restauration extrascolaire. Le travail engagé sur les tarifs du portage des repas est parallèlement une première étape suite à la hausse des prix du prestataire.

- **TEOM** : Pour les 4 communes hors SIEED :

✓ Les tonnages devraient être en légère baisse en 2023 par rapport à 2022, particulièrement sur les ordures ménagères suite aux nouvelles consignes de tri, compensée par une légère hausse des tonnages pour les emballages et journaux.

Pour mémoire, la Commune de Saint Nom la Bretèche propose à ses habitants depuis 2020 une nouvelle prestation d'accès à la déchèterie des Clayes-sous-Bois : il convient de la répercuter dans la TEOM de la commune.

La question de l'harmonisation progressive du service et des taux de TEOM devra être posée et débattue ainsi que la prise en charge via la TEOM des problématiques spécifiques de déchèterie sur le territoire.

- **Fiscalité professionnelle** : En 2023, la fraction de TVA compensant la CVAE a été supérieure à la CVAE 2022. Dans l'attente de confirmation suite au projet de loi de finances où il est proposé la disparition des 50% restants de la CVAE progressivement sur 4 ans (2024 à 2027) intégralement compensée, il a été intégré une fraction de TVA compensant la CVAE stable pour 2024.

- **Fiscalité des ménages** : Il a été intégré une évolution des bases prévisionnelles de +4% pour la loi de finances et +0,5% pour la dynamique pour la TFB.

Il est ainsi proposé de maintenir les taux de fiscalité des ménages et des entreprises.

### 2. Dépenses de fonctionnement

- **FPIC intercommunal** : nous avons maintenu une hypothèse de hausse du montant global du territoire de +2% par rapport à son niveau de 2023.

La part payée par les communes sera compensée par les attributions de compensation mais sera figée à compter de 2024 au niveau fixé en 2023.

- **Charges de personnel** : une évolution de la masse salariale en 2024 pour plusieurs raisons identifiables :
  - ✓ 1 recrutement (Directeur des Finances et des Ressources Humaines)
  - ✓ Réduction concomitante de la refacturation de la mise à disposition de services du fait du terme au 21 janvier 2024 de la convention de services partagés avec la Commune de Maule d'une part et d'activités accessoires d'autre part
  - ✓ Intégration en année pleine de l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et de la hausse de 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024
  - ✓ Attribution de la prime de pouvoir d'achat aux agents
  
- **Autres charges** : prise en compte d'une hausse de +1% au BP 2024 par rapport au BP 2023 sur les charges à caractère général pour tenir compte de l'inflation

- **Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de fonctionnement**

EN K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2021	REALISE 2022	BP 2023	Estimé 2023	Prévision 2024	Prévision 2024/ BP 2023 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 532	2 548	3 149	3 000	3 180	+1,0%
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 213	1 528	1 983	1 982	2 080	+4,9%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	4 314	4 307	4 466	4 416	4 482	+0,4%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	80	91	102	106	120	+17,6%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 102	1 147	1 289	1 277	1 296	+0,5%
66 CHARGES FINANCIERES	2	1	0	0	23	NS%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2	0	1	0	0	NS
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	30	0	0	0	NS
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 246</b>	<b>9 652</b>	<b>10 990</b>	<b>10 781</b>	<b>11 181</b>	<b>+1,7%</b>

La hausse des dépenses de fonctionnement est de +1,7% par rapport au BP 2023 mais reste inférieure à l'inflation de +2,6%.

**Détails des contributions et budget net des dépenses CCGM :**

EN K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2021	REALISE 2022	BP 2023	ESTIME 2023	Prévision 2024	% Prev 2024 / BP 2023
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 246</b>	<b>9 652</b>	<b>10 990</b>	<b>10 781</b>	<b>11 181</b>	<b>+1,7%</b>
SIEED	-1 450	- 1 496	- 1 612	-1 612	-1 644	+2,0%
FPIC	-2 156	-2 133	- 2 177	-2 119	-2 161	-0,7%
SDIS	-810	-830	-840	-840	-857	+2,0%
Attributions de compensation	-677	-677	- 677	-677	-677	0
<b>BUDGET NET CCGM</b>	<b>4 153</b>	<b>4 516</b>	<b>5 684</b>	<b>5 533</b>	<b>5 842</b>	<b>+2,7%</b>

- **Evolution des dépenses de personnel et des rémunérations :**

EN K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Prévision 2024
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 093	1 224	1 246	1 356	1 532	1 983	2 080

En 2024, le budget de la masse salariale sera en hausse suite au recrutement d'un directeur des finances et des ressources humaines mais également en raison de la hausse du point d'indice en 2023 et de l'augmentation de 5 points d'indice des traitements au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- **Structure des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :**

	Administratif	Urbanisme et environnement	ALSH	Maintien à domicile
<b>Titulaires permanents</b>	4	8	3	2
<b>Non titulaires permanents</b>	1	0	7	2
<b>Non titulaires vacataires</b>	0	0	20	0
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>30</b>	<b>4</b>
<i>Rappel total 2023</i>	4	8	26	3

*NB : Ces effectifs ne comptabilisent que les agents employés par la CC et n'incluent pas les agents communaux mis à disposition pour une partie de leur temps de travail, ni les missions de coordination, de direction ou de chefferie de projet effectuées par quelques agents des communes au titre d'une activité accessoire.*

Le nombre d'animateurs ou d'agents chargés de l'aide à domicile et du portage de repas évoluera en fonction de la fréquentation de ces services.

- **Evolution des avantages en nature :**

- Pas d'avantage en nature logement ou véhicule au niveau de la CC Gally Mauldre (pas de logements de fonction ; véhicules de service uniquement)
- Les repas sont fournis au personnel travaillant pendant les heures de repas (animateurs des ALSH)
- Aucune évolution particulière prévue

- **Evolution du temps de travail :**

Les 1 607 heures de temps de travail sont en vigueur depuis plusieurs années.

- **Investissement et engagements pluriannuels**

Les dépenses d'investissement, en partie abordées au chapitre III « lignes directrices », seront présentées par délégation au moment du vote du BP, en plus de la présentation comptable réglementaire.

Aucune autorisation de programme ne sera votée.

Les projets d'investissement sont :

- L'acquisition de terrain sur le site de Mort-Moulin
- L'acquisition éventuel de terrain sur le site du Moulin à Mareil- sur-Mauldre
- Le démarrage des travaux d'extension et de rénovation du centre de loisirs de Maule
- Les travaux de prévention des inondations au Clos Bazin,

- La réalisation de circulations douces sur le territoire intercommunal dans le cadre du schéma directeur des liaisons douces,
- La réhabilitation pour mise aux normes du vestiaire sur le terrain de football de Feucherolles

- **Dette**

L'endettement de Gally Mauldre est nul au 31 décembre 2023.

Le virement à la section de fonctionnement a été de 1 140 K€ sur les deux dernières années.

Le recours à un emprunt (durée et conditions à définir) est susceptible d'être proposé pour un montant de 500 K€ afin de financer les investissements.

- **Grands équilibres 2024**

Les principaux éléments influant sur nos équilibres financiers ont été pris en compte :

- En ce qui concerne la fraction de TVA pour les EPCI afin de compenser la perte de TH, il a été envisagé une stabilité par prudence
- Stabilité des dotations par rapport à 2023
- Constat d'une hausse des dépenses de fonctionnement comme expliqué auparavant.

## ANNEXE 1 : Obligations complémentaires

selon l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015

### Objectifs relatifs à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement

DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2022	BP 2023	Estimé 2023	Prévision 2024	Objectif 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 548	3 149	3 000	3 180	3 275
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 528	1 983	1 982	2 080	2 117
014 ATTENUATION DE PRODUITS	4 307	4 466	4 416	4 482	4 558
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 147	1 289	1 277	1 296	1 316
66 CHARGES FINANCIERES	1	0	0	23	62
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 531</b>	<b>10 889</b>	<b>10 675</b>	<b>11 061</b>	<b>11 328</b>

### Objectifs relatifs à l'évolution du besoin de financement annuel

DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2022	BP 2023	ESTIME 2023	Prévision 2024	Objectif 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 548	3 149	3 000	3 180	3 275
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 528	1 983	1 982	2 080	2 117
014 ATTENUATION DE PRODUITS	4 307	4 466	4 416	4 482	4 558
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 147	1 289	1 277	1 296	1 316
66 CHARGES FINANCIERES	1	0	0	23	62
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 531</b>	<b>10 889</b>	<b>10 675</b>	<b>11 061</b>	<b>11 328</b>

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2022	BP 2023	ESTIME 2023	Prévision 2024	Objectif 2025
013 ATTENUATION DE CHARGES	6	4	3	10	10
70 PRODUITS DES SERVICES	872	927	981	1 002	1 022
73 IMPOTS ET TAXES	1 813	2 665	2 665	2 719	2 773
731 IMPOSITIONS DIRECTES	6 441	6 257	6 257	6 438	6 593
74 DOTATIONS	1 552	1 584	1 542	1 531	1 520
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	26	1	3	0	0
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 710</b>	<b>11 438</b>	<b>11 451</b>	<b>11 700</b>	<b>11 918</b>

EPARGNE DE GESTION (recettes courantes – dépenses de gestion)	REALISE 2022	BP 2023	ESTIME 2023	Prévision 2024	Objectif 2025
	1 179	549	777	662	652

Remboursement de capital d'emprunt	8	4	4	16	41
------------------------------------	---	---	---	----	----

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 426	6 768	2 807	3 572	2 202
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT	2 206	3 130	1 034	2 260	660
<b>BESOIN DE FINANCEMENT AVANT EMPRUNT</b>	<b>220</b>	<b>3 638</b>	<b>1 773</b>	<b>1 312</b>	<b>1 542</b>

EMPRUNT CONTRACTE	0	0	0	500	800
-------------------	---	---	---	-----	-----

Date de la séance

Le 8 novembre 2023

Date de convocation

Le 27 octobre 2023

Date de publication

Le 27 octobre 2023

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 28

Procurations 6

Excusé 0

Absent 0

**N° 2023-11-72**

**OBJET :**

**APPROBATION DES  
ATTRIBUTIONS DE  
COMPENSATION  
DEFINITIVES DE 2023**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-trois**

Le mercredi 8 novembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

**Présents :**

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Agnès TABARY

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER, Caroline QUINET

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE

**Procurations :**

Adriano BALLARIN à Agnès TABARY

Hajer RIVIERE à Olivier LEPRETRE

William FALCHETTO à Sidonie KARM

Eric MARTIN à Vincent GAY

Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE

Jean-Philippe ANTOINE à Gilles STUDNIA

**Excusé : /**

**Absent : /**

**Secrétaire de séance :** Martine DELORENZI

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012181-0004 du 29 juin 2012 créant la Communauté de Communes Gally Mauldre au 1<sup>er</sup> janvier 2013,

**VU** le rapport de la CLECT réunie le 22 septembre 2021 et son approbation par les communes-membres,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire N°2021-12-77 BIS du 20 décembre 2021 arrêtant les attributions de compensation définitives à verser aux communes pour les années 2021 et suivantes, au vu du rapport de la CLECT,

**CONSIDERANT** le retour au droit commun pour la répartition du FPIC 2023,

**CONSIDERANT** la proposition de compenser la part payée par chaque commune dès 2023 en accordant une AC FPIC globale supplémentaire de 1 075 382 € dès 2023 qui sera figée pour les années suivantes,

**CONSIDERANT** l'avis favorable des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 25 octobre 2023, hormis quatre avis défavorables de Messieurs GERBERT, STUDNIA, GUIBOUT et BALLARIN et un avis abstentionniste de Monsieur CAMARD,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré par :

- ✓ 13 voix POUR (Olivier RAVENEL, Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI, Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY, Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Vincent GAY, Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE, Eric MARTIN par l'intermédiaire de Vincent GAY),
- ✓ 16 voix CONTRE (Adriano BALLARIN par l'intermédiaire d'Agnès TABARY, Damien GUIBOUT, Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER, Caroline QUINET, Hajer RIVIERE par l'intermédiaire d'Olivier LEPRETRE, Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT par l'intermédiaire de Christelle BARDEILLE, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE, Jean-Philippe ANTOINE par l'intermédiaire de Gilles STUDNIA),
- ✓ 5 ABSTENTIONS (Agnès TABARY, Yves DEKEYREL, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, William FALCHETTO par l'intermédiaire de Sidonie KARM),

⇒ **N'ADOpte PAS** la révision des attributions de compensation libres des communes concernées pour 2023

⇒ **DIT** que la délibération est en conséquence rejetée

Le Président  
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ..15.../11.../2023
- Document rendu exécutoire le ..15.../11.../2023

Date de la séance  
Le 8 novembre 2023  
Date de convocation  
Le 27 octobre 2023  
Date de publication  
Le 27 octobre 2023

Nombre de délégués  
En exercice 34  
Présents 28  
Procurations 6  
Excusé 0  
Absent 0

**N° 2023-11-73**

**OBJET :**

**CONSTITUTION D'UNE  
PROVISION POUR  
CREANCES  
DOUTEUSES –  
EXERCICE 2023**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-trois**

Le mercredi 8 novembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

**Présents :**

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Agnès TABARY

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER, Caroline QUINET

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE

**Procurations :**

Adriano BALLARIN à Agnès TABARY

Hajer RIVIERE à Olivier LEPRETRE

William FALCHETTO à Sidonie KARM

Eric MARTIN à Vincent GAY

Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE

Jean-Philippe ANTOINE à Gilles STUDNIA

**Excusé :** /

**Absent :** /

**Secrétaire de séance :** Martine DELORENZI

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée,

**VU** la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R2321-2,

**CONSIDERANT** que la provision pour créances douteuses est calculée sur la base de 15% du montant des titres émis jusqu'en N-2 non soldés en N,

**CONSIDERANT** que l'état de provisionnement des créances au 31 décembre 2023, transmis par le comptable public, fait apparaître des sommes dont le recouvrement est potentiellement compromis ; et que le montant de la provision à constituer s'élève à 319,04 €,

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 25 octobre 2023,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **DECIDE** de constituer une provision pour créances douteuses pour un montant total de 319,04 € au titre de l'exercice 2023,
- ⇒ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2023, chapitre 68, compte 6817,
- ⇒ **PRECISE** que cette provision sera ajustée annuellement en fonction du risque,
- ⇒ **DIT** que la collectivité est autorisée à reprendre la provision ainsi constituée, à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices suivants.

Le Président  
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ..15.../11.../2023
- Document rendu exécutoire le ..15.../11.../2023

Date de la séance  
Le 8 novembre 2023  
Date de convocation  
Le 27 octobre 2023  
Date de publication  
Le 27 octobre 2023

Nombre de délégués  
En exercice 34  
Présents 28  
Procurations 6  
Excusé 0  
Absent 0

**N° 2023-11-74**

**OBJET :**

**DECISION  
MODIFICATIVE N° 4  
DU BUDGET  
COMMUNAUTAIRE  
2023**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

### **L'an deux mille vingt-trois**

Le mercredi 8 novembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

#### **Présents :**

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Agnès TABARY

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER, Caroline QUINET

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE

#### **Procurations :**

Adriano BALLARIN à Agnès TABARY

Hajer RIVIERE à Olivier LEPRETRE

William FALCHETTO à Sidonie KARM

Eric MARTIN à Vincent GAY

Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE

Jean-Philippe ANTOINE à Gilles STUDNIA

**Excusé :** /

**Absent :** /

**Secrétaire de séance** : Martine DELORENZI

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi 92-125 du 6 février 1992,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° 2022-12-95 du 14 décembre 2022 portant adoption du Budget Primitif 2023 de la CC Gally Mauldre et la délibération n°2023-02-01 du 15 février 2023 portant adoption de la décision modificative n°1, la délibération n°2023-06-30 du 29 juin 2023 portant adoption du Budget Supplémentaire 2023, la délibération n°2023-09-56 du 06 septembre 2023 portant adoption de la décision modificative n°2 et la délibération n°2023-09-59 du 27 septembre 2023,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'adopter une décision modificative N°4 du budget communautaire 2023,

**CONSIDERANT** l'avis favorable des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 25 octobre 2023,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **ADOpte** par chapitre la décision modificative N°4 suivante du budget communautaire 2023 :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

- Chapitre 012 – Charges de personnel + 6 500,00 €

Article 6217 – Personnel affecté par la commune membre du GFP + 5 000,00 €

Article 64131 – Rémunérations + 1 500,00 €

- Chapitre 014 – Atténuations de produits - 6 820,00 €

Article 7392221 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales - 6 820,00 €

- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections + 5 000,00 €

Article 6811 – Dotations amortissements immos incorporelles + 5 000,00 €

- Chapitre 68 – Dotations aux provisions + 320,00 €

Article 6817 – Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants + 320,00 €

- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement - 5 000,00 €

Article 023 – Virement à la section d'investissement - 5 000,00 €

**Total dépenses de fonctionnement - 0,00 €**

**SOLDE FONCTIONNEMENT 0,00 €**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### RECETTES

- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	- 5 000,00 €
Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	- 5 000,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 5 000,00 €
Article 2805 – Amortissement concessions et droits	+ 2 020,00 €
Article 281838 – Amortissement matériel de bureau	+ 2 130,00 €
Article 281848 – Amortissement mobilier	+ 400,00 €
Article 28185 – Amortissement téléphonie	+ 350,00 €
Article 28188 – Amortissement autres immobilisations	+ 100,00 €

**Total recettes d'investissement** **0,00 €**

**SOLDE INVESTISSEMENT** **0,00**

Le Président  
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le .15.../11.../2023
- Document rendu exécutoire le .15.../11.../2023

**V - ARRETE ET SIGNATURES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

V

A

Nombre de membres en exercice **34**  
 Nombre de membres présents : **34**  
 Nombre de suffrages exprimés : **34**  
 VOTES

Pour **34**  
 Contre **0**  
 Abstentions **0**

Date de convocation: **27/10/2023**

Présenté par **M. Patrick LOISEL, Président**  
 A. le **Feucherolles, le 8 novembre 2023**

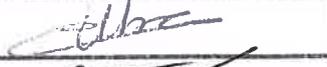
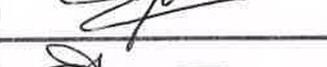
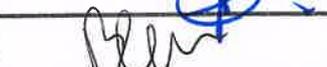
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
 A. le **Feucherolles, le 8 novembre 2023**  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).



001. Olivier RAVENEL	
002. Jean-Bernard HETZEL	
003. Martine DELORENZI	
004. Myriam BRENAC	
005. Stéphane GOMPERTZ	
006. Jérôme COTIGNY	
007. Adriano BALLARIN	
008. Agnès TABARY	
009. Damien GUIBOUT	
010. Patrick LOISEL	
011. Katrin VARILLON	
012. Michel DELAMAIRE	
013. Yves DEKEYREL	
014. Vincent GAY	
015. Nathalie CAHUZAC	
016. Christophe DEBUISNE	
017. Laurent RICHARD	
018. Olivier LEPRETRE	
019. Sidonie KARM	
020. Hervé CAMARD	

**V – ARRETE ET SIGNATURES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

A

021. Sylvie BIGAY	
022. Jean-Christophe SEGUIER	
023. Caroline QUINET	
024. Hajer RIVIERE	
025. William FALCHETTO	
026. Eric MARTIN	
027. Gilles STUDNIA	
028. Karine DUBOIS	
029. Gérard PARFAIT	
030. Dominique GERBERT	
031. Christine CAILLAT	
032. Axel FAIVRE	
033. Christelle BARDEILLE	
034. Jean-Philippe ANTOINE	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le . et de la publication le

15/11/2023

Feucherolles, le 15/11/2023 A. le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.



Date de la séance  
Le 8 novembre 2023  
Date de convocation  
Le 27 octobre 2023  
Date de publication  
Le 27 octobre 2023

Nombre de délégués  
En exercice 34  
Présents 28  
Procurations 6  
Excusé 0  
Absent 0

**N° 2023-11-75**

**OBJET :**

**DEBAT RELATIF AU  
RAPPORT SUR LES  
ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES DE  
2024 – BUDGET DE LA  
REGIE  
COMMUNAUTAIRE DU  
CINEMA LES DEUX  
SCENES**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

### **L'an deux mille vingt-trois**

Le mercredi 8 novembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

#### **Présents :**

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL  
Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI  
Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY  
Commune de CRESPIERES : Agnès TABARY  
Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT  
Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL  
Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY  
Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE  
Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER, Caroline QUINET  
Commune de MONTAINVILLE :  
Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE

#### **Procurations :**

Adriano BALLARIN à Agnès TABARY  
Hajer RIVIERE à Olivier LEPRETRE  
William FALCHETTO à Sidonie KARM  
Eric MARTIN à Vincent GAY  
Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE  
Jean-Philippe ANTOINE à Gilles STUDNIA

**Excusé :** /

**Absent :** /

**Secrétaire de séance :** Martine DELORENZI

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2312-1,

**VU** la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée,

**VU** la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

**VU** la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République, notamment en son article 107,

**VU** la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 introduisant de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaires, notamment en son article 13-II,

**CONSIDERANT** que dans les deux mois précédant le vote du budget, le Président doit présenter au Conseil communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur les dispositions programmatrices du budget annexe de la régie du cinéma,

**CONSIDERANT** que ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Communautaire, dont il est pris acte par délibération spécifique,

**CONSIDERANT** le rapport joint aux convocations des conseillers communautaires,

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 25 octobre 2023,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **PREND ACTE** de la tenue d'un débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur les dispositions programmatrices du budget de la Régie communautaire du Cinéma Les 2 Scènes pour l'exercice 2024,
- ⇒ **DIT** que le rapport relatif au DOB 2024 de la Régie communautaire du Cinéma Les 2 Scènes sera communiqué aux communes-membres de la CC ainsi qu'au représentant de l'Etat dans le Département,
- ⇒ **DIT** que le rapport relatif au DOB 2024 de la Régie communautaire du Cinéma Les 2 Scènes figurera sur le site internet de la CC Gally-Mauldre.

Le Président  
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le 15/11/2023
- Document rendu exécutoire le 15/11/2023

## **Régie Communautaire du Cinéma Rapport d'Orientations Budgétaires 2024**

### **1 / RESULTATS DE L'EXERCICE 2023**

Le budget 2023 de la régie communautaire du cinéma a été élaboré en se basant sur une fréquentation espérée de 25 000 entrées. Or, vu le taux de fréquentation à fin septembre 2023, le nombre d'entrées pour l'année 2023 pourrait s'élever à environ 30 000 entrées.

Il est trop tôt pour connaître les résultats de clôture de cet exercice, mais nous pouvons déjà indiquer que nous le clôturerons avec un excédent en section d'exploitation et en section d'investissement.

#### **SECTION D'EXPLOITATION 2023**

Il est attendu une clôture de la section d'exploitation avec un excédent dont le montant reste à préciser. La reprise des résultats n'interviendra qu'au budget supplémentaire (BS) et non au BP, après le vote du Compte Financier Unique.

Le cinéma a enregistré 22 394 entrées au 30 septembre 2023. D'après les statistiques antérieures, durant les années 2019, 2018 et 2017, le nombre d'entrées du 4<sup>ème</sup> trimestre représente plus de 30 % du total annuel. La projection est donc la suivante :

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Projection 2023</b>
Nombre d'entrées	31 477	30 828	33 718	10 185	14 286	23 837	30 000

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2023 :

Nombre d'entrées : 22 394 places

Recettes entrées : 125 019 € HT, soit en moyenne 5,29 € HT par entrée (5,58 € TTC)

Comparaison de cette fréquentation avec les années précédentes hors périodes de crise sanitaire :

Cinéma Les Deux Scènes :

+ 47.3 % par rapport à 2022

+ 8.8 % par rapport à la période 2017-2019

Niveau national :

+ 27.8 % par rapport à 2022

- 9.4 % par rapport à la période 2017-2019

Un point spécifique sur les recettes de confiserie devra être fait dans le cadre de l'élaboration du budget 2024.

De plus, depuis plus d'un an, l'importante inflation a fait significativement baisser le pouvoir d'achat et a, en conséquence, amené le gouvernement et la Fédération Nationale des Cinémas Français à revaloriser les salaires.

Le SMIC a augmenté au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et au 1<sup>er</sup> mai 2023 et ces augmentations concernent un agent du cinéma.

La Fédération nationale des cinémas français a publié une circulaire (08/23 : NAO 2023) qui concerne l'augmentation des salaires minimum du barème national fixé par la convention collective nationale de l'exploitation cinématographique pour les coefficients 150 à 239 et 259 à 420.

Elle a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et concerne tous les agents du cinéma.

Le pourcentage d'évolution des salaires minimum du barème national varie selon les postes, comme repris dans le tableau ci-dessous :

Niveau barème	Emploi	Evolution en %
VII	Directeur	+ 4,09 %
V	Gestionnaire administratif	+ 5,63 %
V	Technicien de cinéma	+ 5,63 %
IV	Opérateur projectionniste	+ 6,18 %
III	Hôte de cinéma	+ 6,31 %
III	Hôte d'accueil	+ 6,33 %

Cela correspond à 430 € de charges salariales mensuelles supplémentaires depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et une charge supplémentaire à prévoir de 5 600 € pour l'année 2024.

Il convient donc de prévoir une hausse pour l'ensemble des agents du cinéma de l'ordre de 3 K€ pour l'année 2023 non prévus au BP comme au BS.

L'inflation a également concerné de nombreux postes de dépenses ; à l'exception de la location du TPE, toutes les charges à caractère général ont été concernées mais les postes les plus touchés sont les suivants :

- L'impression des billets d'entrées : + 15 %
- La presse et les fournitures d'entretien et petit équipement : + 7 %
- Les frais de télécommunications : + 6 %
- Les contrats de maintenance (pour le matériel de projection et le système de caisse) : + 5.1 %
- L'impression des programmes : + 4.92 %

## **SECTION D'INVESTISSEMENT 2023**

La section d'investissement se clôturerait en excédent dont le montant reste à préciser.

L'accueil dans de bonnes conditions dans les locaux du cinéma de la gestionnaire administrative a supposé quelques dépenses en investissement non prévues au BP (imprimante, ordinateur).

### **Dépenses d'investissement engagées en 2023 :**

- Achat d'une lampe pour le projecteur : 955 € HT
- Achat d'un routeur VPN configuré et programmé : 520 € HT
- Achat d'un audio convertisseur AUD2A AES ANA 8 canaux : 629€ HT (pour rappel, 4 à 5 K€ avaient été budgétés au BP pour cet élément)
- Achat d'un ordinateur portable pour le gestionnaire administratif : 839 € HT
- Achat d'une imprimante pour la gestionnaire administrative : 160 € HT
- Fourniture, pose et raccordement d'un caisson d'extraction (nécessaire et complémentaire à l'extraction qui se trouve dans la cabine de projection) : 2 610 € HT

### **Dépenses d'investissement restant à engager en 2023 :**

- Achat d'une lampe pour le projecteur : environ 955 € HT
- Rénovation de l'éclairage intervenant dans la salle (devis en attente) : estimation autour de 1500 € HT
- Achat de mobilier pour le bureau du rez-de-chaussée : 800 € HT (sera reporté sur le budget 2024)

Ceci représente un investissement global de l'ordre de **9 K€ HT** soit **11 K€ TTC**.

## **2 / ORIENTATIONS 2024**

Le budget primitif 2024 sera élaboré avec un optimisme prudent.

La même fréquentation qu'en 2023 est espérée ; la fréquentation habituelle d'avant crise sanitaire semble revenue mais compte tenu des incertitudes liées au pouvoir d'achat des clients, un objectif à 28 000 entrées en 2024 paraît être un pari réaliste.

### **Présentation de la structure, évolution des dépenses et des effectifs :**

Le cinéma fonctionne 7 jours sur 7 avec en moyenne 26 séances hebdomadaires en période scolaire et 30 séances hebdomadaires pendant les vacances scolaires.

7 agents sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du cinéma :

- 1 directeur à temps complet
- 1 technicien de cinéma à temps complet
- 1 opérateur projectionniste à temps partiel (environ 40 heures par mois)
- 1 gestionnaire administrative (à mi-temps)
- 1 hôte d'accueil à temps partiel : 20 heures = 10 heures (1 dimanche sur 2) + 10 heures de distribution du programme du cinéma
- 1 hôtesse d'accueil à temps partiel : 10 heures (1 samedi sur 2)
- 1 hôte ou hôtesse d'accueil à temps partiel : 10 heures (1 dimanche sur 2).  
Les entretiens sont en cours pour ce poste abandonné au mois de février.

La pérennisation du poste de gestionnaire administrative dédiée au cinéma est donc envisagée.

## **SECTION D'EXPLOITATION 2024**

### **Recettes**

La subvention Art & Essai versée par le CNC était ces dernières années de l'ordre de 11 000 €. Nous envisageons prudemment une subvention Art & Essai de l'ordre de 10 000 € versée en 2024.

Les tarifs de confiserie devront faire l'objet d'un examen approfondi.

## Dépenses

En raison des surcoûts liés à l'inflation et de l'augmentation des charges de personnel, les charges à caractère général seront revues à la hausse en 2024.

Les charges de personnel suivront aussi les prévisions conventionnelles.

Pour mémoire, l'électricité et l'entretien sont refacturés directement à la CC par la Commune de Maule.

Il sera vraisemblablement nécessaire de changer notre abonnement internet pour passer à la fibre (surcoût en cours de chiffrage).

### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévision 2023	Objectif 2024
<b>Dépenses</b>	244 856 €	141 058 €	156 925 €	234 518 €	242 000 €	255 245 €
<b>Evolution</b>	+ 3,09%	- 42,39%	+ 11,25%	+ 49,45%	+ 3,19%	+5,5%

### **Politique tarifaire**

Il n'est pas prévu d'augmenter les tarifs d'entrée car, en comparaison avec les autres cinémas du même secteur, nous restons sur la fourchette haute pour toutes catégories confondues.

Pour rappel, les prélèvements réalisés sur nos recettes d'entrées par les distributeurs, SACEM, TVA et autres se basent sur des pourcentages qui n'ont pas varié ces dernières années.

En 2023, il y a eu une augmentation des coûts d'achat de confiserie de 25% en moyenne, il est donc prévu d'en réviser les tarifs pour 2024.

### **SUBVENTION CULTURELLE COMMUNAUTAIRE**

La subvention culturelle communautaire peut à ce stade être estimée à 80 K€, étant donné notamment que nous élaborons cette année le budget primitif avant la reprise des résultats et ce, malgré la perspective de très bons résultats de fréquentation.

### SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

#### Recettes

Chaque année, nous avons la possibilité de faire une demande auprès du CNC pour recevoir une partie des droits liés au soutien financier. Une demande sera faite en 2024.

### Evolution du besoin en financement annuel

Nous n'envisageons pas de recourir à l'emprunt dans les prochaines années. S'il y a nécessité de changement de projecteur, on serait amenés à demander au CNC une avance sur nos droits de soutien financier pour compléter nos droits acquis via la récupération de la TSA. En tout état de cause, nos besoins de financement seront satisfaits sans dette bancaire.

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Estimation 2022	Prévision 2023	Objectif 2024
<b>Besoin de financement annuel</b>	0	0	0	0	0
<b>Evolution</b>	0	0	0	0	0

### Dépenses

Parmi les dépenses d'investissement à prévoir :

- Achat de 2 lampes pour le projecteur (chaque année) : 1910 € HT
- Achat d'un lecteur CD, USB pour la cabine : 280 € HT
- Rénovation du bureau du cinéma : lampes / fauteuils / Etagères / machine à café/Bouilloire 1000 € HT
- Remplacement du PC pilote du projecteur : 850 € HT
- Mise en conformité du câblage téléphonie et internet pour tous les locaux du cinéma (devis attendu estimé à 2 000 HT€)
- Système d'affichage mobile pour le hall (devis attendu estimé à 1000 € HT)
- Remplacement (ou réparation) de la CDM box du projecteur (devis attendu estimé à 1 900 € HT si remplacement nécessaire)

Soit un niveau d'investissement de l'ordre de 9 K€ HT, soit 11 K€ TTC.

Cependant, un risque potentiel d'investissement important subsiste. Compte tenu de l'âge de notre projecteur acquis en 2011 et de sa durée de vie estimée à 10 ans, nous pourrions être obligés d'investir soudainement 25 K€ HT. Cette dépense pourrait être financée à hauteur de 90% par les droits disponibles liés au soutien financier du CNC et complétée par une avance de droits sur ce soutien.

Nous avons à ce jour 34 K€ de droits disponibles et une capacité de 39 K€ d'avances de droits sur notre TSA.

*Pour mémoire, chaque établissement cinématographique bénéficie d'un compte de soutien alimenté par les droits générés par un pourcentage de la TSA, une taxe spéciale perçue sur le prix du billet d'entrée. Les sommes inscrites sur ce compte permettent à l'exploitant de se faire rembourser des travaux et investissements effectués pour l'exploitation cinématographique.*

Date de la séance  
Le 8 novembre 2023  
Date de convocation  
Le 27 octobre 2023  
Date de publication  
Le 27 octobre 2023

Nombre de délégués  
En exercice 34  
Présents 28  
Procurations 6  
Excusé 0  
Absent 0

**N° 2023-11-76**

**OBJET :**

**DECISION  
MODIFICATIVE N° 1 –  
BUDGET DE LA REGIE  
COMMUNAUTAIRE  
2023 DU CINEMA LES  
DEUX SCENES**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-trois**

Le mercredi 8 novembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

**Présents :**

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Agnès TABARY

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER, Caroline QUINET

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE

**Procurations :**

Adriano BALLARIN à Agnès TABARY

Hajer RIVIERE à Olivier LEPRETRE

William FALCHETTO à Sidonie KARM

Eric MARTIN à Vincent GAY

Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE

Jean-Philippe ANTOINE à Gilles STUDNIA

**Excusé : /**

**Absent : /**

**Secrétaire de séance :** Martine DELORENZI

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** les articles L 1612-12, L 2121-29, L 2121-31 et L 2311-5 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'excédent de 24 575,53 € à la section R002 du budget du cinéma 2022, soit 0,06 centimes de plus qu'arrêté après approbation du compte administratif 2022 et du compte de gestion 2022 au cours du Conseil Communautaire du 29 juin 2023,

**VU** la délibération N° 2023-09-61 de régularisation de 6 centimes sur l'affectation des résultats du budget 2022 du Cinéma Les Deux Scènes,

**CONSIDERANT** qu'il convient de régulariser ces 6 centimes en adoptant une décision modificative n°1,

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime des membres de présents en Commission Affaires Générales et Financières et Gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes réunie le 25 octobre 2023,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **ADOpte** par chapitre la décision modificative N°1 suivante du budget du cinéma 2022 :

### SECTION D'EXPLOITATION

#### RECETTES

- Chapitre 70 – Produits des services	- 0,06 €
Article 706 – Prestations de services	- 0,06 €
- Chapitre 002 – Excédent d'exploitation reporté	+ 0,06 €
<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>

**SOLDE D'EXPLOITATION** **0,00 €**

Le Président  
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le .15.../11.../2023
- Document rendu exécutoire le .15.../11.../2023